



SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

# Master mention Santé Publique parcours Nutrition humaine et santé publique

Santé publique



Niveau d'étude  
visé  
BAC +5



ECTS  
120 crédits  
crédits



Durée  
2 ans



Composante  
UFR de santé,  
médecine  
et biologie  
humaine



Langue(s)  
d'enseignement  
Français

## Présentation

Ce master s'inscrit au sein de l'Université Sorbonne Paris Nord, qui présente une importante offre de formation dans le domaine de la santé publique.

Cette formation a pour finalité de former des spécialistes et des chercheurs de haut niveau dans le domaine de la nutrition et de la santé publique. Elle donnera aux étudiants les moyens de comprendre et de s'orienter dans le monde complexe et captivant de la nutrition humaine en santé publique où se confrontent des points de vue divers, citoyens, collectifs ou individuels, économiques ou politiques, industriels, consuméristes, ou de santé. Elle permettra également aux étudiants de se former aux questions et méthodologies de recherche en nutrition, épidémiologie, et santé publique.

Les cours ont lieu sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés assurés par des enseignants-chercheurs, des médecins hospitalo-universitaires, des chercheurs des grands organismes de recherche, des représentants des administrations centrales, d'agences sanitaires et de grandes industries, et des acteurs associatifs. Ceci permet une confrontation directe des étudiants avec le monde professionnel favorisant l'insertion professionnelle future.

La formation de master est constituée de deux années, Master 1 et Master 2 complémentaires.

La coordination du Master NHSP est assurée par [l'Equipe de Recherche en Epidémiologie Nutritionnelle \(EREN\)](#) : Inserm U1153/Inrae U1125/Cnam/Université Sorbonne Paris Nord.

## Objectifs

### Les deux années de Master ont pour finalité :

- \* De former les futurs professionnels du secteur de l'alimentation et de la nutrition en leur donnant les moyens de comprendre et de s'orienter dans le monde complexe de la nutrition humaine en santé publique ;
- \* De former des intervenants « santé-nutrition » pour les collectivités locales (municipalités, conseils généraux et régionaux), les acteurs économiques (industries alimentaires, restauration collective, grande distribution), les agences sanitaires (Santé publique France, ANSES, INCa, ...), les structures nationales et déconcentrées de l'état dans le champ de la santé, de l'agriculture, du social, de l'éducation, en charge des problèmes d'alimentation et de l'activité physique ;
- \* De préparer les étudiants aux métiers de la recherche institutionnelle et industrielle en nutrition et en santé



publique qui implique les grands organismes de recherche (Inserm, Inrae,...) et les Universités.

---

## Savoir-faire et compétences

**Cette formation a pour finalité de former des spécialistes et des chercheurs de haut niveau dans le domaine de la nutrition et de la santé publique.** Elle donnera aux étudiants les moyens de comprendre et de s'orienter dans le monde complexe et captivant de la nutrition humaine en santé publique où se confrontent des points de vue divers, citoyens, collectifs ou individuels, économiques ou politiques, industriels, consuméristes, ou de santé. Elle permettra également aux étudiants de se former aux questions et méthodologies de recherche en nutrition, épidémiologie, et santé publique.

## Organisation

---

### Contrôle des connaissances

#### Master 1 et 2 : Contrôle des connaissances

Les modalités d'évaluation reposent essentiellement sur des examens sur table, des travaux individuels et de groupe, des notes de synthèse de lecture, des oraux, et sur un mémoire de stage.

Examen sur table : Il n'excède pas une durée de 3h. Il peut s'agir de questions théoriques sur le cours, d'une analyse d'article, d'une note de synthèse à partir de documents fournis, d'exercices, etc....

Travaux individuels et collectifs: Chaque enseignant fournit aux participants le sujet et les consignes de réalisation du travail proposé pour la validation de l'enseignement dont il a la charge.

Note de synthèse de lecture : Certains enseignements sont validés à partir de la rédaction d'une note de synthèse de lectures. Chaque enseignant fournit des ouvrages de référence et/ou des articles scientifiques et/ou la thématique qui fera l'objet de la note de synthèse.

Oral : Certains enseignements sont validés à partir d'un examen oral dont les caractéristiques (durée, en groupe ou individuel etc..) sont déterminées par l'enseignant.

Mémoire de stage : le contenu du rapport peut, selon l'orientation du participant, porter sur une application professionnelle (analyse de structures, de programmes ou d'activités dédiées à la formation dans le domaine de la santé ou dans un autre domaine) ou porter sur une dimension recherche (définition d'un thème, analyse de la littérature et état de la question, définition d'une problématique). Le choix des thèmes est discuté avec l'équipe pédagogique.

Quelle que soit la durée du stage, l'étudiant devra rendre un rapport de 20 pages dactylographiées avec interligne 1,5 (min. police 10) hors annexes.

#### Master 1 Nutrition humaine et santé publique

La formation se déroule à temps plein sur une année universitaire, de septembre à juin (selon le stage choisi elle peut se terminer en septembre). Elle comporte une partie théorique et un stage d'une durée de 4 à 8 semaines (100 heures minimum).

#### Master 2 Nutrition humaine et santé publique

La formation se déroule à temps plein sur une année universitaire, de septembre à juin (selon le stage choisi elle peut se terminer en septembre). Elle comporte une partie



théorique (semestre 1) représentant un volume horaire de 300 heures et un stage (semestre 2) d'une durée de 3 à 6 mois (300 heures minimum).

## Notation

Les examens seront notés par les responsables d'UE.

Master 1 : Le stage sera évalué par le maître de stage (structure d'accueil) et par les membres du jury d'évaluation de stage. La note finale comprendra la note du maître de stage et celle du rapport écrit. Master 2 : Le stage sera évalué par le maître de stage (structure d'accueil) et par les membres du jury d'évaluation de stage. La note finale comprendra la note du maître de stage, de l'examen oral et du rapport écrit.

Chaque examen sera noté sur 20. Le calcul de la note finale correspond à la moyenne des notes des différents UE pondérées.

Il y a compensation entre les éléments constitutifs d'une même UE et compensation entre les UE au sein de chaque semestre. Il n'y a pas compensation entre les UE du semestre académique et du stage.

Une note inférieure à 7 à une des UE est éliminatoire. Toute absence à une épreuve d'examen ou tout rapport non rendu dans les temps de façon injustifiée est éliminatoire. Un stage interrompu par l'étudiant ou par la structure d'accueil entraîne la non validation du stage.

### *Examens de rattrapage*

Tout étudiant ayant eu une note strictement inférieure à 7 à une UE ou ayant été absent à un examen doit repasser l'examen de rattrapage de cette UE. Les étudiants peuvent en plus repasser les UE de leur choix, même s'ils ont une moyenne supérieure à 10. La meilleure des deux notes (session initiale ou de rattrapage) est conservée. Les notes du mémoire de stage sont quant à elles définitivement acquises et ne

peuvent faire l'objet d'un rattrapage. Dans ce dernier cas, le rattrapage consistera à une rédaction de novo du mémoire de stage.

### *Validation du Master*

Le diplôme de Master est attribué à tout étudiant ayant une moyenne générale, pour le semestre académique et pour le stage, de façon indépendante, supérieure ou égale à 10/20. Le jury est souverain. Il valide le diplôme et attribue les mentions. Pour cela le jury du parcours ajuste la mention à la moyenne générale obtenue par l'étudiant. Il est retenu le barème suivant :

- \* Mention Honorable 18,0-20
- \* Mention Très Bien 16,0-17,9
- \* Mention Bien 14,0-15,9
- \* Mention Assez-Bien 12,0-13,9

L'ensemble de la validation du Master équivaut à 60 ECTS. L'étudiant n'ayant pas au cours de l'année académique obtenu la totalité des 60 ECTS ne peut prétendre au diplôme de Master. Un certificat attestant le nombre d'UE validé au cours de l'année académique lui sera remis en fin d'année. Pour les étudiants validant le Master 1, il n'y a pas de passage automatique en Master 2.

### **Redoublement**

Le redoublement systématique n'existe pas. Il est exceptionnel, et la demande de redoublement doit être justifiée par l'étudiant lors du dépôt de candidature. Cette demande sera étudiée par un jury de sélection. En cas d'avis favorable du jury, ce dernier fixe la liste des UE que l'étudiant doit impérativement repasser.

### *Principe d'assiduité*



L'admission au Master suppose l'acceptation tacite du principe d'assiduité aux enseignements dispensés. L'assiduité aux cours sera vérifiée de façon régulière. Toute absence doit être signalée par e-mail et justifiée par l'étudiant auprès du secrétariat du Master le plus tôt possible et au plus tard dans les cinq jours ouvrables qui suivent le premier jour de l'absence. L'assiduité sera prise en compte dans l'évaluation.

### **Master 1 et 2 : Stages**

#### Finalité

La finalité du stage s'inscrit dans un projet pédagogique et n'a de sens que par rapport à ce projet. Dès lors le stage :

- permet la mise en pratique des connaissances en milieu professionnel ;
- facilite le passage du monde de l'enseignement supérieur à celui de l'entreprise.

Le stage ne peut en aucun cas être assimilé à un emploi.

#### **Organisation**

Master 1 : Le stage est d'une durée de 100 heures minimum (correspondant à une durée de 4 à 8 semaines). Les propositions de stage devront faire l'objet d'une validation de la part de l'équipe pédagogique. Le stagiaire sera placé sous la co-responsabilité d'un tuteur du lieu de stage. Une convention sera établie entre le lieu de stage et la formation de Master. Cette convention établit la couverture sociale de l'étudiant sur son lieu de travail. Aucun stage ne peut débuter s'il n'a pas préalablement donné lieu à signature d'une convention de stage.

La convention de stage doit être établie et signée par toutes les parties prenantes avant le début du stage. Le circuit de signature peut demander plusieurs semaines. Aussi, il est vivement recommandé aux étudiants de communiquer par

écrit toutes les informations relatives à l'avancée de leur recherche de stage et sur ses modalités. Il n'y a pas de gratification pour les stages Master 1.

Master 2 : Le stage est d'une durée de 3 mois minimum, à temps plein (35 h/semaine). Il est vivement recommandé de réaliser un stage d'une durée de 6 mois. La durée du stage ne peut cependant pas excéder 6 mois renouvellement compris, en application de la législation en vigueur. Les propositions de stage devront faire l'objet d'une validation de la part de l'équipe pédagogique. Le stagiaire sera alors placé sous la co-responsabilité d'un tuteur du lieu de stage et d'un membre de l'équipe pédagogique, une convention sera établie entre le lieu de stage et la formation de Master. Cette convention établit la couverture sociale de l'étudiant sur son lieu de travail. Aucun stage ne peut débuter s'il n'a pas préalablement donné lieu à signature d'une convention de stage.

La gratification est le seul mode d'indemnisation admis par la réglementation financière, fiscale et sociale applicable en matière de stage ; il permet le maintien au stagiaire des droits du régime étudiant de la sécurité sociale et sa couverture contre le risque accident du travail et les maladies professionnelles.

L'article 30 de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie impose le versement d'une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois. Le montant de la gratification versé au stagiaire doit être précisé dans la convention de stage. Ce montant peut être fixé soit par la convention de branche ou l'accord professionnel étendu ou à défaut par décret. Le décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 prévoit que le montant horaire de la gratification est fixé à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale. La gratification est versée mensuellement au stagiaire.

La convention de stage doit être établie et signée par toutes les parties prenantes avant le début du stage. Le circuit de signature peut demander plusieurs semaines. Aussi, il est vivement recommandé aux étudiants de communiquer par



écrit toutes les informations relatives à l'avancée de leur recherche de stage et sur ses modalités.

#### *Absences, interruption, rupture*

Les règles à respecter en cas d'absence sont à définir d'un commun accord. Les raisons d'interruption ou de rupture doivent être examinées à la lecture des engagements des parties. L'étudiant doit prendre contact avec son maître de stage et le secrétariat du Master en cas de litiges qui ne peuvent se régler à l'amiable entre l'organisme d'accueil et l'étudiant. Toute rupture anticipée d'un stage doit être signalée au secrétariat du master et confirmée par courrier.

## Admission

### Modalités de candidature

**Pour postuler dans le Master NHSP, chaque candidat doit impérativement transmettre son dossier par voie numérique, selon les règles ci-dessous :**

- **Les candidats ressortissants de l'union européenne sont invités à postuler via la plate-forme universitaire "MonMaster" pour le M1: [La plateforme nationale des masters - S'informer, choisir, candidater \(monmaster.gouv.fr\)](#)**

**Et "e-candidat" pour le M2 : [eCandidat \(univ-paris13.fr\)](#)**

- **Les candidats en dehors de l'union européenne sont invités à prendre contact avec le service « Campus France » (<https://www.campusfrance.org/fr>) de leur pays d'origine.**

**A noter : aucune candidature reçue par voie postale et/ou par e-mail et/ou déposée en personne ne sera traitée.**

#### **Master NHSP**

Les individus titulaires d'une Licence 3 ou formation jugée équivalente dans les domaines des sciences de la vie, sciences pour la santé et diététique, ainsi que les salariés et demandeurs d'emploi dans le cadre de la réorientation professionnelle peuvent candidater au Master 1 NHSP. La sélection des candidats est réalisée **à deux étapes** :

**1)** sur dossier pour tous les candidats (avec trois issues possibles : candidature acceptée, convocation pour un entretien, candidature rejetée) ;

**2)** les candidats dont les dossiers de candidature nécessitent des précisions seront invités à réaliser un entretien avec un ou plusieurs membres de l'équipe enseignante du Master NHSP.

**Les prérequis du Master 1** concernent la formation acquise en au moins une des disciplines suivantes: nutrition humaine, santé publique, épidémiologie, statistiques et mathématiques, activité physique, biologie et physiologie humaine.

Le Master NHSP est structuré en 4 semestres et deux niveaux, Master 1 et Master 2. Il n'y a pas de passage automatique en deuxième année (Master 2), l'admission étant sujette à la validation de la première année (Master 1).

Les individus titulaires d'un diplôme de Master 1 ou formation jugée équivalente dans les domaines de la nutrition humaine, des biostatistiques, de l'épidémiologie ou de la santé publique peuvent candidater directement au Master 2 NHSP. Là encore, la sélection des candidats est réalisée à deux étapes :

1) sur dossier pour tous les candidats (avec trois issues possibles : candidature acceptée, convocation pour un entretien, candidature rejetée) ;

2) les candidats dont les dossiers de candidature nécessitent des précisions seront invités à réaliser un entretien avec un ou plusieurs membres de l'équipe enseignante du Master NHSP.

L'accès direct en première ou en deuxième année du Master NHSP est possible par validation des acquis d'études ou professionnels dans le cadre de la réglementation nationale



et des procédures en vigueur dans l'un et l'autre des établissements. Les candidats souhaitant réaliser cette démarche sont invités à prendre contact avec le Centre du Développement et de l'Ingénierie de la Professionnalisation (CeDIP) :

 [www.univ-paris13.fr/clarifier-son-projet-etre-accompagne](http://www.univ-paris13.fr/clarifier-son-projet-etre-accompagne)

Campus de Villetaneuse, Bâtiment Lettres et Communication, Bureau A103 RdC

Téléphone : 01 49 40 37 04 ; Mail :  [svap-cfc@univ-paris13.fr](mailto:svap-cfc@univ-paris13.fr)

Tous les candidats résidant en dehors de l'Union européenne doivent passer par Campus France dans leur pays de résidence.

- \* Intervenants et référents "santé/nutrition" pour les collectivités locales ou territoriales (municipalités, conseils généraux et régionaux) ;
- \* Responsables « Nutrition » dans les structures nationales et déconcentrées de l'état dans le champ de la santé, de l'agriculture, du social, de l'éducation, en charge des problèmes d'alimentation et de l'activité physique ;
- \* Chefs de projets dans la restauration collective, la grande distribution, la communication nutritionnelle, ... ;
- \* Chargé d'études et chefs de projets dans les agences sanitaires (ANSES, Santé Publique France, INCA...) ;
- \* Consultants pour des institutions spécialisées publiques, parapubliques ou privées ;
- \* Métiers de la recherche institutionnelle et industrielle en nutrition et en santé publique qui implique les grands organismes de recherche (INSERM, INRAE, CNRS) et les Universités

---

## Droits de scolarité

Droits nationaux pour le Master en vigueur.

---

## Capacité d'accueil

Master 1 : 20 - Master 2 : 15

---

## Pré-requis obligatoires

Culture généraliste

Maîtrise de la rédaction d'un texte écrit argumenté

---

## Et après

---

## Insertion professionnelle

## Contacts



## Contacts

### Responsable pédagogique

Alice BELLICHA

### Responsable pédagogique

Sandrine PENEAU

### Secrétariat pédagogique

Secrétariat NHSP

☎ 01 48 38 77 43

### Contact administratif

Contact validation des acquis

☎ 01 49 40 37 04

✉ svap-cfc@univ-paris13.fr

Service Valorisation, Orientation et Insertion  
professionnelle de l'Etudiant (Campus de  
Bobigny)

☎ 01 48 38 88 38

✉ orientationbobigny.voie@univ-paris13.fr

🌐 <http://www.scuio.univ-paris13.fr>



## Organisation

**La formation de Master NHSP** se déroule à temps plein sur deux années universitaires, Master 1 et Master 2 complémentaires. Elle comporte trois semestres théoriques (représentant un volume horaire approximatif de 800 heures) et deux stages d'une durée de 4 à 8 semaines lors de la première année, et de 3 à 6 mois lors de la deuxième année. Les étudiants peuvent choisir entre une orientation professionnelle ou recherche à l'issue de la première année.

## Programme

### Semestre 1 M1 Nutrition Humaine et Santé Publique

- \* UE1 Regards croisés en santé publique
- \* UE2 Bases des aliments et de la nutrition
- \* UE3 Introduction à l'épidémiologie et à la santé publique dans le champ de la nutrition
- \* UE4 Mesure de l'exposition en nutrition
- \* UE5 Alimentation aux différentes périodes de la vie
- \* UE6 Principaux acteurs du domaine de la nutrition et de la santé publique
- \* UE7 Bases des statistiques en épidémiologie nutritionnelle
- \* UE8 Bibliographie et synthèse de la littérature scientifique dans le champ de la nutrition

### Semestre 2 M1 Nutrition Humaine et Santé Publique

- \* UE9 Comportements alimentaires
- \* UE10 Bases théoriques de la promotion de la santé appliquées à la nutrition
- \* UE11 Communication dans le champ de la nutrition
- \* UE12 Statistiques appliquées/programmation en épidémiologie nutritionnelle
- \* UE13 La langue anglaise dans le champ de l'épidémiologie nutritionnelle
- \* UE14 Projet tutoré
- \* UE15 Stage

### Semestre 3 M2 Nutrition Humaine et Santé Publique

- \* UE16 Epidémiologie Nutritionnelle - approfondissements
- \* UE17 Relations Alimentation, Nutrition et Santé
- \* UE18 Déterminants comportement alimentaire et état nutritionnel
- \* UE19 Evaluation en nutrition de santé publique
- \* UE 20 Acteurs économiques dans le domaine de la nutrition
- \* UE21 Statistiques avancées en épidémiologie nutritionnelle
- \* UE22 Application Statistique en épidémiologie nutritionnelle
- \* UE23 Synthèse et critique de la littérature scientifique épidémiologique dans le champ de la nutrition

### Semestre 4 M2 Nutrition Humaine et Santé Publique

- \* UE24 STAGE



